

# La protection de la flore et la pratique de l'escalade aux Aiguilles de Chaleux

J. Margot

Dr. Sciences botaniques

<u>Les caractéristiques physiques et le classement du site</u> .....	1
<u>L'intérêt botanique</u> .....	3
<u>Les menaces et les propositions de gestion</u> .....	7
<u>Bibliographie</u> .....	8

Parmi les sites rocheux remarquables de la région wallonne et de la vallée de la Lesse en particulier, les Aiguilles de Chaleux sont un lieu privilégié où s'allient en bonne harmonie la conservation de la nature et la pratique sportive de l'escalade. Cet effort respectable de concertation consenti par des acteurs trop souvent divisés et campant sur leurs positions appelait cependant l'argumentation circonstanciée du naturaliste conservateur s'adressant à l'alpiniste.

En ouvrant ainsi ses colonnes à une démarche inhabituelle et sans doute peu sensible aux satisfactions et émotions du sportif, le CAB s'inscrit d'emblée dans un cadre compréhensif et prometteur de résultats concrets à propos de conservation de la nature. Puisse cet accueil bienveillant grandir encore et constituer le moteur d'un respect mutuel des objectifs qui ne serait plus fortuit.

## **Les caractéristiques physiques et le classement du site.**

Sur la rive droite de la Lesse, au sud-ouest de Furfooz, le site bien connu des Aiguilles de Chaleux (commune de Houyet, AEF H5.58.12) est un cirque impressionnant de falaises et de pointements rocheux occupant le côté concave d'un méandre de la rivière. Cette zone fort intéressante de la vallée, d'une superficie de 6 ha 92 a 40 ca (Cadastre, 6<sup>e</sup> Division Houyet, Section A n°57 et 57 bis), a été creusée par érosion différentielle dans le plateau condrusien au niveau du synclinal d'Anthée-Falmignoul particulièrement large à cet endroit. Elle en possède d'ailleurs les principales caractéristiques géologiques puisque le dégagement des falaises et la célèbre "Roche à la Chandelle" (colonne détachée du massif) mettent en évidence un remarquable échantillonnage des formations lithologiques rencontrées dans ce synclinal et qui sont très proches de celles de Freyr (voir notice géologique : Viséen - formation de Neffe et de la Molinee). Les couches orientées d'est en ouest sont fortement redressées et presque verticales sur le flanc nord, alors que leur pendage est faible à modéré (25 - 40°) sur le flanc sud. En aval du site, les alluvions anciennes des vieilles

terrasses de la Lesse forment un substrat limoneux à galets et sable . Des alluvions modernes occupent le fond de vallée.

Le Plan de Secteur Dinant-Ciney-Rochefort (AR du 22 janvier 1979) mentionne ce site en zone forestière et le répertorie comme site classé (04 avril 1939 et complément du 29 octobre 1981) et site archéologique. Il s'agit en réalité d'"un des sites les plus remarquables de la basse vallée de la Lesse" et ce n'est pas sans raison qu'il a été convoité par les touristes pour ses qualités esthétiques, par les naturalistes pour sa richesse biologique et par les adeptes de l'escalade pour ses caractéristiques alpines. La protection actuellement octroyée aux sites majeurs de Wallonie s'applique bien évidemment ici.

Après avoir bénéficié depuis longue date déjà de l'attention et de la surveillance de mouvements associatifs soucieux de conservation de la nature et de protection de l'environnement, le site des Aiguilles e Chaleux fait l'objet d'un projet de classement en tant que réserve naturelle domaniale depuis le 18 juillet 1996. La convention de création de cette réserve liant la commune de Houyet et la Région wallonne (DGRNE) situe explicitement celle-ci en zone B, limitant ainsi l'accès aux chemins et endroits signalés, mais en autorisant aussi la pratique de l'escalade (accord convenu avec les CAB) selon des termes précis : nombre limité de grimpeurs, utilisation des sentiers balisés, accès à l'Aiguille (Roche à la Chandelle) strictement interdit.

Il est donc bien question en l'occurrence d'une concertation et d'une acceptation des principes entre parties en ce qui concerne la gestion (Commission consultative de gestion des réserves naturelles domaniales mosanes - DDGRNDM - DNF, cantonnement de Dinant) et la pratique sportive (Club Alpin Belge® - CAB - aile francophone).

## L'intérêt botanique.

La nature des substrats présents aux Aiguilles de Chaleux, la configuration des rochers eux-mêmes et des zones intercalaires, leur exposition et l'abri qu'ils offrent aux vents dominants sont autant de facteurs qui favorisent ici l'existence d'une flore riche (nombre d'espèces) et diversifiée (espèces rares et spécialisées). C'est notamment le cas de la flore thermophile typique rencontrée de manière optimale sur les pointements rocheux à exposition sud. Ces deux aspects complémentaires de richesse et de diversité floristiques ont été mis en évidence à maintes reprises déjà dans des publications antérieures ou dans divers comptes rendus de visites. Nous n'en retiendrons ci-après que les données essentielles pour attirer l'attention sur la grande valeur patrimoniale de cet ensemble au sein d'une réserve naturelle domaniale et sur la précarité de son maintien dans un site classé et protégé, certes difficile d'accès, mais fréquenté pourtant par des touristes peu ou mal informés ou par des grimpeurs qu'il importe de conscientiser quant aux mesures adéquates de respect et de sauvegarde.

Le flanc forestier aval de ce site présente un intérêt incontestable : de la base au sommet, on y découvre une séquence forestière remarquable allant de la forêt-galerie alluviale (frênaie-aulnaie - *Ulmo-Fraxinetum*) aux groupements xérophiles de la chênaie à charme sur calcaire (*Carici-Carpinetum*). Ceux-ci se terminent par des fourrés thermophiles de lisière (*Prunetalia-Berberidion*) ou par un ourlet typique de pelouses embroussaillées (*Mesobrometum*) très proches de la pelouse calcaire sommitale encore plus sèche (*Xerobrometum*).

1. La forêt alluviale de type frênaie se repère facilement puisqu'elle forme cordon le long de la rivière et se transforme éventuellement en massif plus important à la faveur de l'élargissement de la vallée.

Outre le frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'aulne (*Alnus glutinosa*) qui la caractérisent, le cortège floristique habituellement inféodé aux alluvions modernes est présent. Parmi les espèces intéressantes et importantes de ce site privilégié, il convient de mentionner la gagée des bois (*Gagea lutea*), l'anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*), la corydale solide (*Corydalis solida*) et la lathrée écailleuse (*Lathraea squamaria*). A côté de ces plantes bien modestes par la taille, d'autres plus exubérantes n'échapperont pas au regard du visiteur : l'ail des ours (*Allium ursinum*) par son odeur particulière, l'aconit tue-loup (*Aconitum lycoctonum* subsp. *vulparia*) par ses grandes hampes florales jaune pâle et la lunaire vivace (*Lunaria rediviva*) par ses floraisons violacées de fin de printemps. Cette formation végétale malheureusement plantée de mélèzes, au pied des Aiguilles de Chaleux, est cependant dépourvue

de l'orme lisse (*Ulmus laevis*), absent dans cette partie de la vallée à la suite de l'enrésinement inconsidéré. Par contre, on pourrait y rechercher avec bonheur la dentaire à bulbilles (*Cardamine bulbifera*), plante qui peut passer facilement inaperçue mais qui est présente cependant en amont et en aval du site.

Par comparaison, la base du flanc amont de la vallée est occupée par une frênaie-érablière de ravin établie sur les éboulis des versants humides et ombragés. La présence de la langue de cerf (*Asplenium scolopendrium*) et du polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), deux fougères assez caractéristiques de ces milieux, y est également remarquable.

2. La chênaie à charme des pentes escarpées à exposition sud est une végétation de taillis ou de taillis sous futaie établie sur des sols calcaires pauvres et superficiels qui s'étendent jusqu'au bord du plateau avec un caractère thermophile évident..

Elle assume à ce niveau un rôle antiérosif majeur qui paraît important sur ce site d'autant plus que des sentiers aménagés permettent une fréquentation souvent abusive des versants. L'intérêt botanique n'a ici rien d'exceptionnel pour la région : le chêne pédonculé (*Quercus robur*), le chêne sessile (*Quercus petraea*), le charme (*Carpinus betulus*) et la lâche digitée (*Carex digitata*) caractérisent le groupement (*Carici-Carpinetum*) où se mêlent les espèces arborescentes, arbustives et herbacées des zones forestières calcaires. On citera cependant pour mémoire l'érable champêtre (*Acer campestre*), le cornouiller mâle (*Cornus mascula*) et le fusain (*Evonymus europaeus*), la violette hérissée (*Viola hirta*), la primevère officinale (*Primula veris*), le sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) et l'orchis mâle (*Orchis mascula*).

A son niveau supérieur, des fourrés thermophiles et épineux (*Prunetalia - Berberidion*) à prunellier (*Prunus spinosa*), troène (*Ligustrum vulgare*), viorne lantane (*Viburnum lantana*) et nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*) préfigurent en lisière un véritable ourlet herbacé et arbustif où les espèces des pelouses sèches sur calcaire (*Mesobrometum*) sont déjà présentes. Il suffit, pour s'en persuader, d'observer ici une limite forestière où se rencontrent le dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*), l'héliantheme jaune (*Helianthemum nummularium* subsp. *nummularium*), la séslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*) ou l'origan (*Origanum vulgare*).

La présence du genévrier (*Juniperus communis*) et du poirier sauvage (*Pyrus pyraeaster*) dans cette frange forestière démontre bien que cette chênaie à charme thermophile possède un statut relativement ancien, qui est proche de celui de la pelouse calcaire sommitale dont il sera question ci-après.

3. Sur le sommet du flanc aval (pelouse), à la sortie de la voie d'escalade (voie normale), l'extension d'une flore herbacée calcicole, dominée par la séslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), le brome dressé (*Bromus erectus*) et le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) permet d'identifier le caractère xérique des groupements typiques de ces pelouses de la vallée de la Lesse (*Xerobrometum*).

On y retrouve l'hélianthème jaune (*Helianthemum nummularium* subsp. *nummularium*), la potentille printanière (*Potentilla neumanniana*), l'œillet des chartreux (*Dianthus carthusianorum*), la vulnéraire (*Anthyllis vulneraria*), l'hippocrépide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), le silène penché (*Silene nutans*), le serpolet commun (*Thymus pulegioides*) et bien d'autres plantes aux caractéristiques xérophiles dont les deux fétuques des rochers (*Festuca pallens* et *Festuca lemanii*).

Mais c'est assurément au niveau supérieur du rocher, sur son flanc est (face à la rivière) et principalement sur la "Roche à la Chandelle", que la richesse et la diversité de la flore atteignent leur apogée. Il s'agit bien là d'une sorte de sanctuaire rendu heureusement interdit aux grimpeurs dans lequel les plantes rares et remarquables de l'association rupicole à fétuque des rochers (*Festuca pallens*) (= *Festucetum pallentis*) sont bien représentées. Parmi celles-ci, la lunetière (*Biscutella laevigata* subsp. *varia*), la laitue vivace (*Lactuca perennis*) et la globulaire (*Globularia bisnagarica*) méritent une mention toute spéciale. Il en est de même pour le cétérach (*Ceterach officinarum*), une fougère colonisant les fissures du rocher. Sur les replats de petite taille, les orpins (*Sedum acre*, *Sedum album*) fleurissent et, dans de nombreuses autres zones, les taches colorées de l'arabette des sables (*Cardaminopsis arenosa* subsp. *borbasii*) ou du libanotis (*Seseli libanotis*) sont facilement identifiables.

On pourrait enfin s'interroger ici sur l'absence du sisymbre d'Autriche (*Sisymbrium austriacum*) et du catapode rigide (*Catapodium rigidum*), deux espèces aux mêmes affinités que les précédentes, mais qui n'ont pas été répertoriées ici à notre connaissance.



*Orpins jaunes (Sedum acre)*



*Laitue vivace (Lactuca perennis)*



## Les menaces et les propositions de gestion.

Depuis la convention de la domanialisation du site (18 juillet 1996), voire son classement (1939 et 1981) et son inscription au Plan de secteur (22 janvier 1979), l'intervention des gestionnaires et l'application des termes restrictifs d'une convention avec les adeptes de l'escalade (CAB) ne sont pas parvenus à garantir péremptoirement la protection de cet ensemble exceptionnel de la vallée de la Lesse. On n'en retiendra pour preuve que ce constat de la Commission consultative de gestion de la réserve naturelle domaniale, en date du 19 avril 1999, qui dénonçait l'incidence néfaste de la pression touristique saisonnière mettant en péril le statut même de réserve naturelle, alors que son accès n'est autorisé que par les sentiers balisés.

S'il s'avère indispensable d'effectuer dans ce site difficile un débroussaillage des pelouses calcaires actuellement en voie de colonisation par les épineux ou d'assurer l'éclaircissement suffisant des pentes et falaises rocheuses pour permettre le maintien des groupements les plus exigeants des points de vue thermique et lumineux, d'autres mesures impératives concernent la fréquentation du site particulièrement dommageable sur les sommets.

La canalisation des touristes sur les seuls chemins balisés demeure difficile à contrôler et la réduction de la pratique de l'alpinisme s'inscrit comme une contrainte (Aiguille - Roche à la Chandelle interdite), parfois même comme une forme de pénalisation pour le grimpeur responsable, conscient et averti.

Mais tout cela est affaire de bon sens, de civisme et de refus d'individualisme forcené. Le temps d'une prétendue ignorance des faits et des situations est en effet révolu, à l'époque où l'appréhension des concepts de biodiversité se généralise et où la pratique sportive dans de tels milieux se conjugue avec un réel respect de la nature et de l'environnement.

En termes de recommandations finales s'adressant aux alpinistes, la préservation idéale des caractéristiques floristiques présentes aux Aiguilles de Chaleux pourrait s'assortir encore de deux conditions visant à ne pas dégrader le milieu : la non utilisation de la "moulinette" qui érode profondément la roche et le refus de sa déstabilisation par l'emploi du marteau-piqueur pour la fixation de broches.

Puissent ces quelques commentaires et l'évocation de l'intérêt botanique du site susciter le respect et la bienveillante attention de ceux qui le fréquentent !

## Bibliographie.

DUVIGNEAUD J., 1958 - Excursion du dimanche 22 mai 1958 à Furfooz et dans la vallée de la Lesse. *Natura Mosana*, 11 : 72-74.

DUVIGNEAUD J., 1961 - *Ulmus laevis* PALLAS. Sa distribution en Belgique et son écologie. *Bull. Soc.r.Bot.Belg.*, 93 : 175-188.

DUVIGNEAUD J. & SAINTENOY-SIMON J., Aiguilles de Chaleux. In : Patrimoine majeur de Wallonie.

MARCHAL D., 1999 - Aiguilles de Chaleux (sans références).

SAINTENOY-SIMON J., Réserve naturelle domaniale des Aiguilles de Chaleux. Fiche d'identification, Ministère Région wallonne, DNF, Conservation de la Nature.

SERUSIAUX E., 1980 - Excursion du 9 juin 1979 dans la basse vallée de la Lesse. *Natura Mosana*, 33 : 155-158.

VAN SCHINGEN J.-P., 1985 - La flore et la végétation du "Parc de Furfooz" et de ses abords (basse vallée de la Lesse, province de Namur, Belgique). *Natura Mosana*, 38 : 25-30.

Région wallonne, DGRNE. 18 juillet 1996. Réserve naturelle domaniale des Aiguilles de Chaleux. Convention visant à créer une réserve naturelle domaniale sur le territoire de la Commune de Houyet (2 pages).

Club Alpin Belge®. Règlement d'accès aux massifs rocheux gérés par le CAB (3 pages + 1 annexe). Règlement intérieur. Accès aux Rochers de Chaleux (1 page).